

Procès-verbal du conseil municipal du 18 mars 2024.



Commune nouvelle de CHAZEY-BONS

CONSEIL MUNICIPAL DU 18 MARS 2024.

Etaient Présents : Philip LALLEMENT, Maire - Bruno FORT - Sophie GROS - Emile PERRAUD - Cécile MICHAUD - Christian COCHET, adjoints.

Bernard MICHAUD – Julio CASTANEDA – Annabelle LEANDRO – Marie DICORATO - Thierry LEGER – Frédérique MOISSET, conseillers municipaux.

Absents : Patricia JANTET - David COUNORD.

Pouvoirs : De Christine LECHON à Annabelle LEANDRO – De Francisco MARTINEZ à Julio CASTANEDA.

Secrétaire de séance : Julio CASTANEDA.

Rédacteur du procès-verbal : Adeline GAUDICHEAU.

La séance est ouverte à 19 h, Julio CASTANEDA est nommé secrétaire de séance.

M. le Maire souhaite modifier l'ordre du jour au point n°2 : « Délibération : convention de fonctionnement du service commun ADS avec la Communauté de Communes Bugey Sud » et proposer au vote du conseil une délibération ayant pour objet : « Travaux de rénovation du bâtiment rue de la Louvatière – Dépôt de dossiers de demandes de subvention auprès des services de l'Etat, de la Région et du Département ».

Il explique que le projet de convention proposé initialement par la CCBS et votée en séance du Conseil communautaire le 14/12/2023 a été modifiée et qu'elle sera délibérée en conseil communautaire en avril 2024.

Accepté à l'unanimité des présents.

1) Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 18 décembre 2023.

Le procès-verbal est validé à l'unanimité des présents.

2) Travaux de rénovation du bâtiment rue de la Louvatière – Dépôt de dossiers de demandes de subvention auprès des services de l'Etat, de la Région et du Département ».

Délibération n° D 2024-36

M. le Maire rappelle à l'assemblée le projet de la commune de rénover une partie du bâtiment communal situé au de la Maison des Associations, rue de la Louvatière. Il présente l'enveloppe financière des travaux estimée à 64 490 € HT et validée à l'unanimité par la Commission Travaux le 13/03/2024. Afin de mettre ces travaux en œuvre, la commune souhaite déposer une demande d'aide financière auprès du Conseil départemental, de l'Etat et de la Région au titre de la Rénovation et de la Transition Ecologique.

Il détaille les demandes de subvention qui peuvent être allouées à la commune : l'aide de l'Etat (DETR) à hauteur de 40% soit 25 796 €, du Département et de la Région à hauteur de 20% soit 12 898 €, il resterait à la charge de la commune 20% du montant des travaux.

La délibération est adoptée à l'unanimité des présents.

3) Projet de mandat au CDG01 pour l'engagement d'une consultation en vue de la conclusion d'un contrat d'assurance collective.

Délibération n° D 2024-01

M. le Maire rappelle à l'assemblée que le Centre de gestion de l'Ain souscrit depuis plusieurs années des contrat-groupes d'assurance pour couvrir les risques statutaires de ses collectivités affiliées. Ces contrats ont été mis en place pour assurer une couverture financière complète des risques encourus par les Collectivités Territoriales et les Etablissements Publics en cas de décès, accidents du travail, maladies professionnelles, maladies ou accidents non professionnels et maternité de leurs agents titulaires et contractuels.

Le contrat-groupe actuel a été conclu avec le groupement Gras Savoye Rhône-Alpes Auvergne / CNP assurances qui assure la couverture du risque et la gestion du contrat jusqu'au 31 décembre 2024.

M. le Maire propose à l'assemblée de donner mandat à la Mme la Présidente du Centre de Gestion de l'Ain pour procéder à la consultation des différents prestataires potentiels au nom de la commune de Chazey-Bons pour un contrat-groupe adapté aux besoins des collectivités mandataires. Ce mandat n'engage en aucun cas la commune dans la signature définitive de cet accord cadre.

La délibération est adoptée à l'unanimité des présents.

4) Signature du Plan Intercommunal d'Attribution des logements sociaux (PIA).

Délibération n° D 2024-02.

M. le Maire rappelle la communauté de communes Bugey-Sud s'est engagée dans la création et la mise en place de sa Conférence Intercommunale du Logement (**CIL**), en réponse à la loi relative à l'égalité et la citoyenneté, obligeant les EPCI à élaborer des orientations en matière d'attribution, notamment lorsque celles-ci disposent d'un Quartier Politique de la Ville (QPV) sur leur territoire (QPV Brillat-Savarin à Belley).

Les maires des 42 communes de la CCBS, en tant que membres de droit de la CIL, siègent au sein du collège des représentants des collectivités territoriales, et sont donc partenaires et cosignataires des documents produits par la CIL.

Le Plan Intercommunal d'Attribution, regroupe le document cadre fixant les orientations et objectifs, ainsi que la Convention Intercommunale d'Attribution (CIA) fixant les engagements et actions des différents acteurs de la CIL.

M. le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir approuver les engagements de la commune avec le parc social et l'informe qu'il n'y a que **29 logements sociaux** sur la commune de CHAZEY-BONS. Il explique qu'il existe une multitude de bailleurs sociaux qui ne sollicite pas l'avis de la commune lorsque des logements sont vacants et lors de leur attribution. La commune en tant que membre de la CIL pourra participer à l'élaboration des orientations en matière d'attribution de logements comme les autres communes de la CCBS.

La délibération est adoptée à l'unanimité des présents.

5) Organisation du temps scolaire pour la rentrée de septembre 2024.

Délibération n° D 2024-35.

M. le Maire explique au conseil municipal que le code de l'éducation prévoit que la semaine scolaire comporte pour tous les élèves vingt-quatre heures d'enseignement réparties sur neuf demi-journées. Dans ce cadre les heures d'enseignement sont organisées les lundi, mardi, jeudi et vendredi et le mercredi matin, à raison de 5h30 maximum par jour et de 3h30 maximum par demi-journée (art.D.521-10 du code de l'éducation). Le code de l'éducation prévoit toutefois que le calendrier scolaire national peut être adapté pour tenir compte des situations locales. Ainsi il est prévu que le conseil d'école et la commune transmettent un projet dérogatoire d'organisation de la semaine scolaire.

Il informe l'assemblée que la rentrée 2024 marque l'échéance de validité des rythmes scolaires qui avaient été arrêtés en 2021 pour une durée de 3 années et précise que le conseil d'école a voté la reconduction pour 2024-2027 de l'organisation du temps scolaire actuelle.

Il demande à l'assemblée de reconduire pour 2024-2027 l'organisation du temps scolaire actuelle à savoir : le **lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h45 à 11h45 et de 13h30 à 16h30.**

La délibération est adoptée à l'unanimité des présents.

6) Informations.

Points travaux :

- Bâtiments communaux – demande de subvention : voir point n°2
- Réception de travaux du marché d'extension du Groupe Scolaire : la réception prévue au marché le 29/03/2024 a eu lieu le 19/02/2024. Il explique que pendant les vacances de février, le personnel du service périscolaire et du service technique ont remis en état la salle de motricité occupée pendant presque 2 ans en raison des travaux locaux pour permettre aux enfants et aux enseignants d'utiliser cette nouvelle salle. Mme la Directrice a remercié la commune pour ces travaux et l'Inspection d'Académie salue ce projet de rénovation. M. le Maire propose une inauguration des nouveaux locaux lorsque les travaux de la cantine seront achevés.
Il précise que l'extension de la cour est terminée ce qui a permis aux enfants et aux enseignants d'organiser un match de hockey.
M. le Maire tient une nouvelle fois à remercier Christian COCHET et Julio CASTANEDA qui ont participé à toutes les réunions de chantier, ainsi que Thierry LEGER.
- Travaux d'extension du restaurant scolaire : M. le Maire informe l'assemblée que l'avant-projet définitif des travaux est validé ce qui permet de pouvoir lancer rapidement la consultation des entreprises.
- Bâche incendie : L'entreprise DUMAS TP a été retenue.
M. Bruno FORT s'est chargé du dossier de demande de subvention auprès de l'Etat et a obtenu une aide de 60% du montant des travaux estimé à 10 290 € HT.
Cette bâche incendie va permettre de sécuriser toute la sortie de CHAZEY-BONS et les entreprises PBM et CDB. Les travaux seront vraisemblablement terminés en mai 2024.
M. le Maire remercie M. Bruno FORT et M. Emile PERRAUD pour le suivi du dossier.
- Eglise : les devis sont en cours ainsi que les dossiers de demande de subvention.
M. Christian COCHET a sollicité l'avis du CAUE, organisme de conseil pour la réfection de l'église de Chazey-Bons afin de préserver l'architecture de cet édifice.
- Cimetière de Chazey : les travaux qui devaient s'achever en juillet 2024 sont toujours en cours et devraient être finalisés au plus tard en avril 2024. M. Christian COCHET estime que grâce aux travaux d'extension du cimetière, 20 places supplémentaires seront créées ainsi qu'un Jardin du Souvenir.
- Recensement 2024 : M. Bruno FORT, coordinateur communal, tient à adresser un grand merci aux 3 agents recenseurs (Patricia CRESPO, Marie-Colette ARNOULD et Thomas GROS) pour leur travail et leur acharnement à récupérer les données auprès des habitants, ce qui n'a pas toujours été facile et ce qui a nécessité de nombreuses relances.
Toutefois, ceux-ci ressortent satisfaits de cette expérience.
Nous avons été obligés de demander à l'INSEE un report de la collecte de 4 jours en raison du nombre important d'absence de retours (60 le dernier jour).
Les premiers résultats donnent un état de la population en légère baisse par rapport au dernier recensement ainsi qu'une hausse du nombre de logements vacants.
Sur les 595 logements de la commune, 71 sont vacants, 4 sont occasionnels et 37 sont des résidences secondaires.
22 foyers n'ont pas répondu en temps voulu au questionnaire de recensement.
La population est de 1062 habitants (chiffre non consolidé).

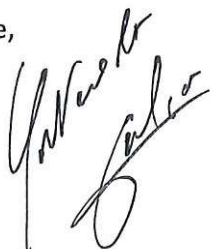
Pour rappel, le recensement est obligatoire et permet notamment de définir les dotations financières de l'Etat aux communes. C'est aussi un geste civique.

Merci donc à celles et ceux qui ont répondu.

A Chazey-Bons, le 18/03/2024.

Le Secrétaire de séance,

Julio CASTANEDA.



Le Maire,

Philip LALLEMENT.

